

Table des matières

1. Cela a-t-il encore du sens de construire une maison de repos ?	11
2. Quel est l'intérêt pour un CPAS de gérer une maison de repos ?	13
2.1. Un service de proximité	13
2.2. Une régulation de l'offre en qualité et prix	13
2.3. Des emplois et un outil d'insertion	14
2.4. Un CPAS paie toujours pour des maisons de repos.....	16
3. Quelles sont les perspectives en termes d'ouverture de places en Wallonie ?	16
4. Quel est le profil des résidents en maison de repos ? ...	17
5. Quelles sont les règles juridiques auxquelles penser ?	19
6. Quelles sont les règles de programmation ?	19
7. Quelle est la procédure pour l'accord de principe ?	21
7.1. Le principe.....	21
7.2. La demande d'accord de principe.....	22
7.3. La décision du Ministre	23
7.4. La liste d'attente	24
7.5. La durée de l'accord de principe	24

8. Quelles sont les normes d'agrément des maisons de repos ?	25
8.1. Le personnel	26
8.2. Les principales normes architecturales	27
8.3. Le projet de vie	28
8.4. La politique de qualité.....	29
9. Quelle est la taille optimale d'une maison de repos ? ...	30
10. Que sont les groupes de vie ?.....	31
11. Faut-il une unité pour les personnes atteintes d'une maladie type Alzheimer ?.....	32
11.1. Des avis partagés.....	32
11.2. Des normes spécifiques le cas échéant	33
12. Maison de repos et résidence-services. Attention au site.....	34
13. Centre d'accueil de jour, court séjour. Unité fonctionnelle	35
14. Quel taux d'occupation peut-on escompter ?	36
15. Quels subsides à la construction peut-on obtenir ?	36
16. Peut-on obtenir des subsides à la construction si nous ne construisons pas nous-mêmes ?	38
17. Il existe sur la commune un bâtiment de maison de repos à vendre. Le CPAS pourrait-il l'acheter avec des subventions ?	38

18. Comment peut-on obtenir des places maison de repos et de soins ?	39
18.1. La demande d'accord de principe	39
18.2. La recevabilité de la demande	40
18.3. L'attribution des lits	40
18.4. La liste d'attente	41
18.5. La durée de l'accord de principe	41
18.6. La capacité d'hébergement	41
19. Quelles sont les normes d'agrément spécifiques des maisons de repos et de soins ?	41
20. Quels sont les subsides de fonctionnement d'une maison de repos ?	42
20.1. Le forfait, le troisième volet, les mesures fin de carrière	42
20.2. L'année d'ouverture et l'année suivant l'année d'ouverture	44
20.3. Les normes de personnel Aviq	45
20.4. La règle de compensation	46
20.5. Le logiciel de la Fédération des CPAS	46
21. Peut-on pratiquer n'importe quel prix en maison de repos ?	47
21.1. Le premier prix	47
21.2. La majoration du prix	47
21.3. Le prix journalier par province et secteur	48
21.4. Le tarif préférentiel pour les habitants de la commune	48

22. A-t-on une idée du coût de fonctionnement et de son financement dans une maison de repos publique ?	49
23. L'architecte, un acteur clé	49
24. Le PPP. Pas une panacée	50
25. Un CPAS doit-il donner priorité aux habitants de l'entité pour l'accueil dans sa maison de repos ?	52
26. Comment obtenir un titre de fonctionnement ?.....	54
26.1. Les documents pour l'obtention du titre de fonctionnement	54
26.2. La demande et l'octroi du titre de fonctionnement	55
26.3. La durée du titre de fonctionnement.....	56